



Commune de Pleugriffet

Arrondissement de
Pontivy

Séance du 26 juin 2025

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
26/06/2025

Nombres de membres
Afférents au conseil Municipal : 12
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Dont 0 pouvoir.

L'an 2025, le 26 juin 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, premier adjoint, Madame BASELLO Sylvie, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur GUILLAS Michel, Monsieur NOUET Mickaël, Monsieur LANTRAIN Anthony, Madame VALO Lucie, Madame COCHEREL Claire, NICOLAZO Florence.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé (es) : Madame ROUVRAY Aurélie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO.

Réf:	2025-06/01
-------------	-------------------

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2025
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025.

Réf:	2025-06/02
-------------	-------------------

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE – BUDGET 10400

Le Maire informe les élus, qu'il convient de prendre une décision modificative concernant le compte 001, 002 et 1068 car le SGC de Pontivy nous a averti par mail (le 23/05/2025) qu'il existe des anomalies.
Le Maire présente aux élus la décision modificative du budget primitif 2025 – **Commune** – 10400, par chapitre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	023 : - 6747 ,71 €	002 : - 6747.71 €
Investissement	0 €	021 : - 6747.71 001 : + 349,84 € 1068 : + 35 663,68 1323 : - 14 270.81 € 13251 : - 14 995 €

Après

délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver la décision modificative du Budget Primitif 2025 pour la commune
- **Autorise** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- . A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf:	2025-06/03
-------------	-------------------

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 REVISEE/ COMMUNE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'affecter les résultats de fonctionnement du compte financier unique 2024 – **Commune** au budget 2025, comme suit :
En section d'investissement, soit la somme de 159 436, 12 € à l'article 1068.
En section de fonctionnement, soit la somme de 262 789, 41 € à l'article 002
. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf:	2025-06/04
-------------	-------------------

Objet de la délibération : ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2025-05/02 : / COMMUNE – BUDGET 10400

Le Maire informe les élus, qu'après réception du mail du SGC de Pontivy du 23 mai 2025, il convient d'annuler la délibération n° 2025-05/02. En effet certaines sommes n'ont pas été correctement reportées notamment au chapitre 1068.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'annuler la délibération.

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf:	2025-06/05
-------------	-------------------

Objet de la délibération : ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2025-05/03 / COMMUNE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler la délibération n°2025-05/03 – suite à la réception du mail du SGC de Pontivy qui alerte sur une anomalie de report de résultat au chapitre 002 et 001: budget 10400 – **Commune**.

A l'unanimité (pour : 11contre : 0 abstentions : 0)

Réf:	2025-06/06
-------------	-------------------

Objet de la délibération : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025-04/03 VENTE DE TERRAINS RESIDENCE KERNORMAND

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes souhaitent acquérir les derniers terrains disponibles à la Résidence Kernormand :

- Madame OFFREDO Suzanne domiciliée 18 rue du Général de Gaulle-56500 REGUINY souhaite acquérir le lot n° 1, d'une contenance de 1123 m² dans la Résidence de Kernormand, en vue de construire.
- Monsieur BOUEDO Valentin, domicilié 56500 REGUINY souhaite acquérir le lot n° 3, d'une contenance de 622 m² dans la Résidence de Kernormand, en vue de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre le lot n°1 Résidence Kernormand, d'une superficie de 1123 m², au profit de Madame OFFREDO Suzanne au prix de 22 460 € TTC (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme dans l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre le lot n°3 Résidence Kernormand, d'une superficie de 622 m², au profit de Monsieur BOUEDO Valentin au prix de 12 440 € TTC (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme dans l'annexe ci-jointe

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente en l'Etude de Maître KORTEBY, notaire à ROHAN

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf:	2025-06/07
-------------	-------------------

Objet de la délibération : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025-03/10 VENTE DE TERRAINS RESIDENCE KERNORMAND

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaite acquérir un terrain disponible à la Résidence Kernormand :

M et Mme CARLIER domiciliés 4 résidence des Mimosas -56120 PLEUGRIFFET souhaitent acquérir le lot n° 7, d'une contenance de 893 m² dans la Résidence de Kernormand, en vue de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre le lot n°7 Résidence Kernormand, d'une superficie de 893 m², au profit de M et Mme CARLIER au prix de 17 860 € TTC (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme dans l'annexe ci-jointe.

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente en l'Etude de Maître KORTEBY, notaire à ROHAN

Réf.:	2025-06/08
--------------	-------------------

Objet de la délibération : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025-03/11 VENTE DE TERRAIN RESIDENCE HORTENSIAS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaite acquérir un terrain disponible à la Résidence Hortensias :

M et Mme HATCHI domiciliés 6 rue de Bourgogne -92140 CLAMART souhaitent acquérir le lot n° 7, d'une contenance de 777 m² dans la Résidence des Hortensias, en vue de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre le lot n°7 Résidence Hortensias, d'une superficie de 777 m², au profit de M et Mme HATCHI au prix de 7 770 , 00 € TTC (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme dans l'annexe ci-jointe.

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente en l'Etude de Maître KORTEBY, notaire à ROHAN

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf.:	2025-06/09
--------------	-------------------

Objet de la délibération : Loyers mensuels des locaux commerciaux 10 place de l'église.

Le Maire informe le conseil municipal que le loyer mensuel des locaux commerciaux, au 10 place de l'église sera le suivant pour les trois locaux : 10 € le m² ./ mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter le prix de 10 € le m² par mois et de louer les locaux commerciaux comme suit :

- 15m² : 150 € par mois
- 22m² : 220 € par mois
- 21m² : 210 € par mois

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf.:	2025-06/10
--------------	-------------------

Objet de la délibération : TARIFS CANTINE ECOLE ANNEE 2025/2026.

Le Maire informe le conseil municipal que le tarif de la cantine de l'école sur la commune pour l'année scolaire 2025/2026 sera le suivant :

Enfants : 3,50 € le repas
Adultes : 5,00 € le repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 (3,50 € le repas pour les enfants/5,00 € le repas pour les adultes)

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2025-06/11
--------------	-------------------

Objet de la délibération : PRIX DE VENTE PARCELLE YL 408

Le Maire informe le conseil municipal que les consorts MOISAN proposent le prix de 400 € pour la parcelle YL408

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter le montant de 400 €

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2025-06/12
--------------	-------------------

Objet de la délibération : MONTANT ALSH REGUINY

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan ALSH ainsi que la répartition ALSH pour l'année 2024. Il souligne que la mise à disposition de l'agent en animation/culturel permet de diminuer la facture, comme le montre les documents en annexe ci-jointe.

Le montant pour la commune de Pleugriffet est de 8 359, 65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter le montant de 8 359, 65 €

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2025-06/13
--------------	-------------------

Objet de la délibération : RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ POUR LE MANDAT 2026-2032

Le Maire présente au Conseil Municipal les modalités prévues pour fixer le nombre et la répartition des sièges, prenant pour référence obligatoire la population municipale comme le document ci-joint le montre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de conclure un accord local fixant à 55 le nombre de sièges du conseil communautaire dont 2 sièges pour Pleugriffet (population municipale 2025 : 1281)

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.

. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DOSSIERS EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

- Location de la salle de sport pour le Basket : Il y a de nombreux licenciés sur notre commune.
- La maison sablée et voirie urbanisme : les travaux avancent bien.
- Sage Vilaine : avis défavorable à l'unanimité
- Un point a été fait sur la collecte des déchets
- Zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique : En attente

**Conseil Municipal du 26 juin 2025 comprenant les délibérations
du numéro 2025-06/01 au numéro 2025-06/13**

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, premier adjoint, Madame BASELLO Sylvie, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur GUILLAS Michel, Monsieur NOUET Mickaël, Monsieur LANTRAIN Anthony, Madame VALO Lucie, Madame COCHEREL Claire, NICOLAZO Florence.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé (es) : Madame ROUVRAY Aurélie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO

SIGNATURES :